

## **EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 DÉCEMBRE 2014**

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Michel LÉBOUC, Sandrine MARTINS, Christian RUDELLE, Catherine GUERBOIS, Thierry LOUBRADOU, Pierrette ROBIN, Denis ANDRÉOLÉTY, Françoise GONICHON, Didier CHAUVIN, Zaïa ZEGHOUDI, Brice ROINSARD, Hélène BISSON, Jacques AZANZA, Michèle BERREZAI, Jean-Philippe BLOT, Jean-Noël GAILLEMARD, Pascale GRIHAULT, Maurice DEBAUCHE, Myriam REBOURG, Bruno GUYOT, Nathalie DEVAUX-DAGONNEAU, Christophe ROCHER, Sylvie TRIBOUT, Emmanuel COLLIN, Céline CARDONA, Nicolas LAROCHE, Michel ATENCIA.

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Danièle DESCHAMPS (pouvoir à Monsieur Maurice DEBAUCHE) et Madame Denise BRETONNIÈRE (pouvoir à Monsieur Emmanuel COLLIN).

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

- Dit avoir été alerté par le Commissariat de Police de nombreux passages de personnes étrangères à la commune forçant les portes et les portails de certains administrés, tels que les personnes âgées ou les personnes en situation d'handicap.
- Dit qu'un message d'alerte, à ce sujet, a été fait sur le site de la commune ainsi que sur les panneaux lumineux.
- Dit avoir été interpellé par des élus sur le retour de « prostituées » sur la commune.
- Dit qu'une réunion de travail sera organisée très prochainement avec les Maires-Adjoints, les Commissaires de Police de Mantes-la-Jolie et de Versailles, de Madame la Députée et des Directeurs Généraux Adjoints de la mairie.
- Rappelle que la réglementation en vigueur ne considère pas la prostitution comme un délit. Dit qu'une Loi est actuellement en discussion au Sénat visant la pénalisation des « clients ».
- Rappelle le changement des périodicités du ramassage des déchets et regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de communication de la part de la CAMY.
- Dit que les administrés ont le droit d'être informés et proposera à la CAMY d'organiser une réunion publique à ce sujet.

\*\*\*\*\*

## **ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTE**

Afin de pourvoir à l'emploi de Directeur Général Adjoint en charge du pôle Administration Générale et Ressources, il convient de créer :

- un poste d'Attaché Principal (filière administrative).

En cas de candidature infructueuse d'un agent titulaire, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire, sur le fondement de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les membres du Conseil sont invités à :

- Créer un poste d'Attaché Principal (filière administrative) ;
- Autoriser Monsieur le Maire à recruter le candidat et à signer l'acte d'engagement correspondant.

➤ Monsieur Nicolas LAROCHE s'interroge sur les missions principales attachées à ce poste et sur son financement.

➤ Monsieur Michel LEBouc précise, avant de répondre, qu'en début de mandat il avait demandé à sa Directrice Générale des Services et Collaboratrice de réorganiser les services dans le but d'être entouré d'une équipe de professionnels avec laquelle l'exécutif travaillera les grands projets du mandat. Ce nouvel organigramme a été travaillé, présenté aux différents services de la commune et validé.

➤ Rappelle également que sur sa feuille de route, il avait demandé à sa 1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe de travailler sur une maîtrise cohérente du budget de fonctionnement de la commune.

➤ Informe que la masse salariale de la collectivité est identique à celle des communes de même strate.

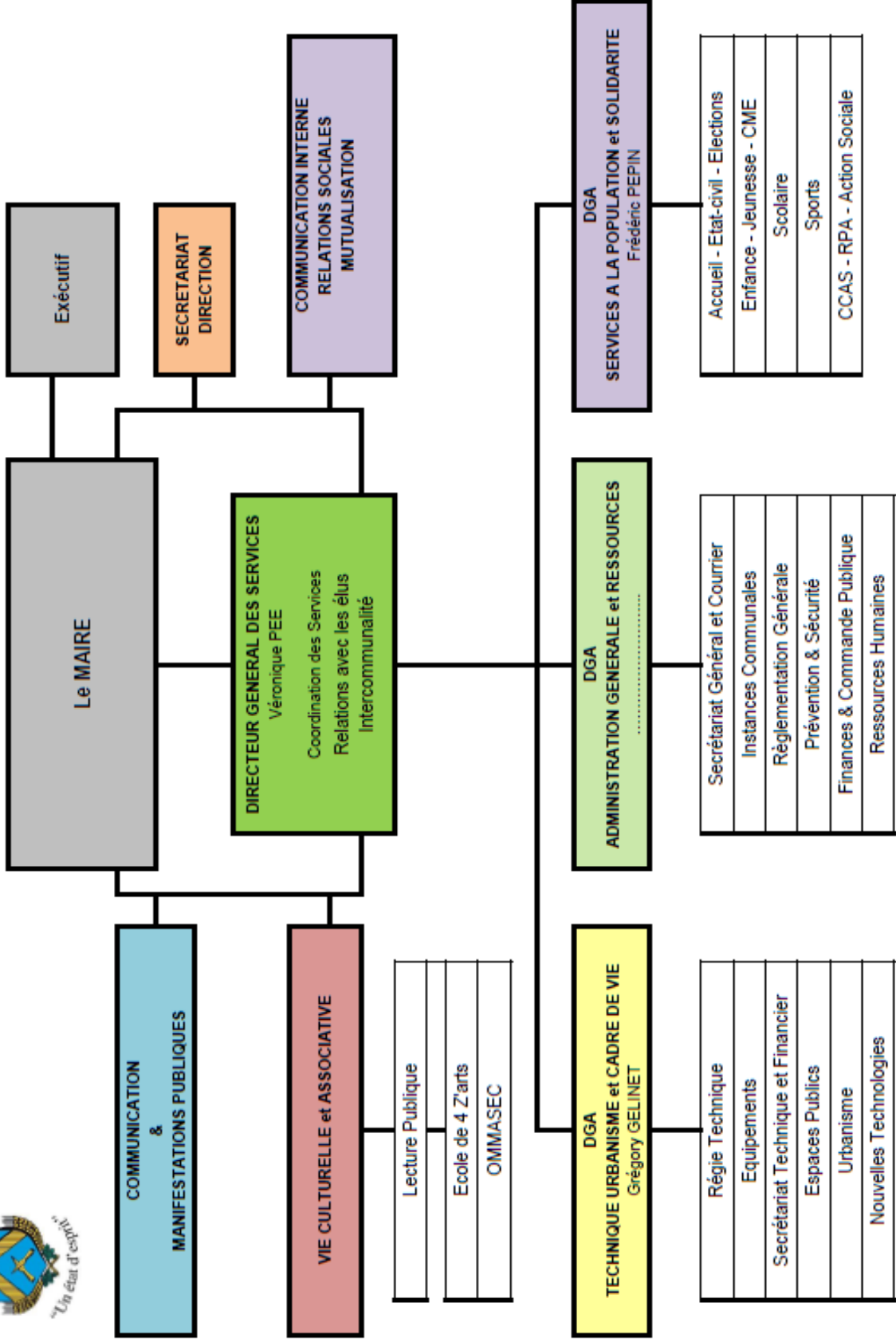
➤ Madame Véronique PEE complète en précisant que c'est un poste de coordination. Dit que l'organigramme a été travaillé pour se préparer pour l'avenir car la commune s'agrandit. Ces besoins de restructuration des services étaient nécessaires afin de pouvoir accueillir et répondre au mieux à la nouvelle population. Dit que cet organigramme aujourd'hui est un peu ambitieux pour une commune de 6 000 habitants mais qu'il ne le sera pas demain quand nous atteindrons les 7000 habitants.

➤ Elle précise que la masse salariale affectée à ce niveau de recrutement est d'environ 45 000.00 € par an.

**Le Conseil, à la majorité (5 abstentions : COLLIN, CARDONA, LAROCHE, BRETONNIÈRE, ATENCIA),**

- **Accepte de créer un poste d'Attaché Principal (filière administrative) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à recruter le candidat et à signer l'acte d'engagement correspondant.**

# ORGANIGRAMME



## PROPOSITION DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

La Décision Modificative n°3 comprend principalement en section d'investissement les travaux en régie réalisés au cours de l'exercice 2014 et des transferts de crédit. Elle est présentée en équilibre par le jeu du prélèvement sur la section de fonctionnement pour équilibre de la section d'investissement. En section de fonctionnement, un complément de crédit pour les rémunérations du personnel ainsi que le versement d'une subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles.

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Article	Fonct/C.Coût	Libellé	+	-
023	01F	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 835,35	
617		<u>ETUDES ET RECHERCHES</u>		
	830 AG21	Agenda 21- Crédit disponible		6 809,00
64131		<u>REMUNERATIONS</u>		
	020 AP	Personnel - Complément	10 000,00	
657361		<u>CAISSE DES ECOLES</u>		
	20 EEA	Enseignement - Subvention complémentaire pour la Caisse des Ecoles	7 000,00	
6574		<u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS</u>		
	40 SA	Sports - Complément pour enveloppe Divers Stages Sportifs	89,00	
	40 SA	Sports - Subvention exceptionnelle pour la Section Football de l'ESM pour l'arbitrage	400,00	
TOTAUX			39 324,35	6 809,00
A FINANCER			<b>32 515,35</b>	

RECETTES				
Article	Fonct/C.Coût	Libellé	+	-
6419.	<b>REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DE PERSONNEL</b>			
	020 AP	Personnel - Rembt emploi avenir et CUI	9 100,00	
	823 VJ	Jardins - Complément emploi avenir	1 580,00	
722	<b>TRAVAUX EN REGIE</b>			
	020 AM	Mairie - Mise aux normes électriques, réfection, plomberie et pose de radiateurs	4 867,30	
	020 AP	Personnel - Main-d'œuvre	6 880,25	
	211 EEC	Maternelle "Les Cytises" - Mise aux normes électriques, réfection jeux et plomberie	504,37	
	211 EEM	Maternelle "Les Marronniers" - Mise aux normes électriques, plomberie et réfection	711,70	
	211 EET	Maternelle "Les Tilleuls" - Mise aux normes électriques, réfection jeux et plomberie	1 209,33	
	212 EEC	Primaire "Les Cytises" - Mise aux normes électriques, réfection et serrurerie	962,59	
	212 EEM	Primaire "Les Marronniers" - Mise aux normes électriques, plomberie et réfection jeux	435,26	
	212 EET	Primaire "Les Tilleuls" - Mise aux normes électriques, plomberie, réfection et serrurerie	1 388,30	
	251 EER	Cantine "Les Marronniers" - réfection	233,95	
	30 CA	Ancienne Mairie - Mise aux normes électriques et réfection	737,95	
	311 CM	Centre Musical - Mise aux normes électriques et blocs de secours	318,29	
	314 CS	Centre Culturel La Ferme - Mise aux normes électriques et blocs de secours	805,01	
	321 CB	Bibliothèque - Mise aux normes électriques et blocs de secours	336,20	
	411 SCG	Gymnase - Mise aux normes électriques, blocs de secours et plomberie	1 687,00	
	411 SCM	Maison des sports - Mise aux normes électriques	125,64	
	411 SCP	Salle Polyvalente - Mise aux normes électriques	230,85	
	411 SCTE	Courts de tennis Couverts - Mise aux normes électriques	128,04	
	421 ELC	Cabane aux Loisirs - mises aux normes blocs de secours et plomberie	273,32	
TOTAUX			32 515,35	0,00
<b>A AFFECTER</b>			<b>32 515,35</b>	

**INVESTISSEMENTS**

DEPENSES	Articles à modifier	Libellés	+	-
<b>21568</b>	<b><u>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE</u></b>			
	30 P6	Centre Culturel la Ferme - Acq. plans de sécurité avant Commission Sécurité	684,00	
<b>2158</b>	<b><u>AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES</u></b>			
	020 P9	Ateliers municipaux - Acq. d'accessoire spécifique pour le nouveau tracteur	4 560,00	
<b>2182</b>	<b><u>MATERIEL DE TRANSPORT</u></b>			
	020 P9	Ateliers municipaux - Disponible sur acquisition du tracteur		1 650,00
<b>23130</b>	<b><u>CONSTRUCTIONS - TRAVAUX EN REGIE</u></b>			
	020 P2	Mairie - Mise aux normes électriques, réfection, plomberie et pose de radiateurs	6 660,91	
	211 P14	Maternelle "Les Cytises" - Mise aux normes électriques, réfection jeux et plomberie	694,17	
	211 P15	Maternelle "Les Marronniers" - Mise aux normes électriques, plomberie et réfection	854,05	
	211 P16	Maternelle "Les Tilleuls" - Mise aux normes électriques, réfection jeux et plomberie	2 291,19	
	212 P14	Primaire "Les Cytises" - Mise aux normes électriques, réfection et serrurerie	1 569,95	
	212 P15	Primaire "Les Marronniers" - Mise aux normes électriques, plomberie et réfection jeux	644,04	
	212 P16	Primaire "Les Tilleuls" - Mise aux normes électriques, plomberie, réfection et serrurerie	2 754,86	
	251 P18	Cantine "Les Marronniers" - réfection	423,75	
	30 P3	Ancienne Mairie - Mise aux normes électriques et réfection	1 648,99	
	30 P6	Centre Culturel La Ferme - Mise aux normes électriques et blocs de secours	861,95	
	311 P6	Centre Musical - Mise aux normes électriques et blocs de secours	337,27	
	321 P5	Bibliothèque - Mise aux normes électriques et blocs de secours	393,14	
	411 P21	Gymnase - Mise aux normes électriques, blocs de secours et plomberie	1 800,88	
	411 P22	Salle Polyvalente - Mise aux normes électriques	259,32	
	411 P28	Maison des sports - Mise aux normes électriques	182,58	

	412 P19 OP17	Courts de tennis Couverts -Mise aux normes électriques	147,02	
	421 P8	Cabane aux Loisirs - Mise aux normes blocs de secours et plomberie	311,28	
		TOTAUX	27 079,35	1 650,00
		<b>A FINANCER</b>	<b>25 429,35</b>	

**RECETTES**

Articles à modifier		Libellés	+	-
021.	<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b> 01 P1	Virement de la section de fonctionnement	21 835,35	
024	<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b> 01 P1	<b>Produits des cessions</b> - Cession du véhicule électrique Citroën Berlingo 470 CRE 78 - Cession de l'ancien tracteur KUBOTA 178 XC 78	1 794,00 1 800,00	
		TOTAUX	25 429,35	0,00
		<b>A AFFECTER</b>	<b>25 429,35</b>	

Les membres de la Commission des Finances réunis en séance le 8 décembre 2014 ont émis un avis favorable.

**Le Conseil, à l'unanimité, valide la décision modificative n°3.**

**AVANCES SUR SUBVENTIONS 2015**

Il est d'usage, chaque année, d'accorder à certaines associations une avance sur la subvention communale. Son montant est égal à 25 % de la subvention principale votée l'exercice précédent.

Afin que les Associations, le Centre Communal d'Action Sociale et la R.P.A. « Les Myosotis » et la Caisse des Ecoles puissent assurer les échéances de début d'année, cette avance leur sera versée sur demande écrite avant le vote du Budget Primitif.

Il est proposé aux membres du Conseil de verser à ce titre :

- 40 500,00 € à l'OMMASEC,
- 23 340,75 € à l'Ecole des 4 Z'Arts,
- 22 434,50 € à la Caisse des Ecoles,
- 22 414,00 € au C.C.A.S.,
- 35 678,75 € à la R.P.A. « Les Myosotis ».

Les membres de la Commission des Finances réunis en séance le 8 décembre 2014 ont émis un avis favorable.

➤ Madame Sandrine MARTINS précise qu'il s'agit uniquement des associations ayant des frais de personnel.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les avances sur subventions comme précédemment citées.

## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales concernant l'exécution du budget non adopté, et ceci jusqu'à l'adoption du budget 2015, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En conséquence, et afin d'éviter toute rupture dans les engagements et les paiements des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement, avant l'adoption du Budget Primitif Général 2015 et ce, dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget 2014.

### **ANNEXE POUR DEPENSES INVESTISSEMENT 2015**

<b>Chap. Art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Propositions nouvelles BP 2014</b>	<b>Crédits 2015 avant vote du BP 2015 dans la limite du quart</b>
<b>20 Immobilisations incorporelles (Sauf opé. et 204)</b>		<b>115 540,00</b>	<b>28 885,00</b>
202	Frais d'études, élab, modif, révision doc. d'urba.	30 000,00	7 500,00
2031	Frais d'études	73 000,00	18 250,00
205	Concessions droits similaires, brevets	12 540,00	3 135,00
<b>21 Immobilisations corporelles (hors opé.)</b>		<b>191 430,00</b>	<b>47 857,50</b>
2111	Terrains nus	9 000,00	2 250,00
2128	Autres agencements et aménagements	600,00	150,00
2151	Réseaux de voirie	600,00	150,00
21568	Autre mat. et out. d'incendie défense civile	1 100,00	275,00
2158	Autres instal., mat. Outillage	11 450,00	2 862,50
2182	Mat. de transport	56 000,00	14 000,00
2183	Mat. de bureau, matériel informatique	30 750,00	7 687,50
2184	Mobilier	25 930,00	6 482,50
2188	Autres immob. Corporelles	56 000,00	14 000,00
<b>23 Immobilisations en cours (hors opé.)</b>		<b>1 044 478,00</b>	<b>261 119,50</b>
2312	Terrains	19 900,00	4 975,00
2313	Constructions	574 880,00	143 720,00
2315	Inst. Mat. Outillage techniques	449 698,00	112 424,50



Les membres de la Commission des Finances réunis en séance le 8 décembre 2014 ont émis un avis favorable.

**Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement, avant l'adoption du Budget Primitif Général 2015 et ce, dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget 2014.**

## **TARIFS PUBLICS 2015**

### **TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants avec une revalorisation d'environ 1 % pour l'ensemble des tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **A) RESTAURATION MUNICIPALE**

- Pour la cantine scolaire :

Maternelle Magnanville	<b>3,40 €</b> (3,37 en 2014)
Maternelle Extra-Muros	<b>5,74 €</b> (5,68 en 2014)
Primaire Magnanville	<b>4,04 €</b> (4,00 en 2014)
Primaire Extra-Muros	<b>6,37 €</b> (6,31 en 2014)

- Pour le Centre de Loisirs :

Centre de Loisirs Maternelle Magnanville	<b>3,40 €</b> (3,37 en 2014)
Centre de Loisirs Primaire et Pré-Ados Magnanville	<b>4,04 €</b> (4,00 en 2014)
Centre de Loisirs Extra-Muros Maternelle	<b>5,74 €</b> (5,68 en 2014)
Centre de Loisirs Extra-Muros Primaire	<b>6,37 €</b> (6,31 en 2014)

- Pour le personnel municipal, les instituteurs et les adultes :

Personnel Municipal et instituteurs	<b>4,78 €</b> (4,73 en 2014)
Adultes R.P.A.	<b>6,54 €</b> (6,47 en 2014)
Adultes extérieurs (habilités)	<b>8,61 €</b> (8,52 en 2014)

**B) CENTRE DE LOISIRS****• Mercredis Hors vacances scolaires (Tarif ½ journée)\***

Quotient	Quotient Familial	Tarif Journalier	Rappel tarifs 2014
A	De 0 € à 347 €	<b>1,81€</b>	1,79 €
B	Supérieur à 347 € et inférieur ou égal à 417 €	<b>2,02 €</b>	2,00 €
C	Supérieur à 417 € et inférieur ou égal à 486 €	<b>2,26 €</b>	2,24 €
D	Supérieur à 486 € et inférieur ou égal à 590 €	<b>2,63 €</b>	2,60 €
E	Supérieur à 590 € et inférieur ou égal à 695 €	<b>3,00 €</b>	2,97 €
F	Supérieur à 695 € et inférieur ou égal à 816 €	<b>3,53 €</b>	3,50 €
G	Supérieur à 816 € et inférieur ou égal à 954 €	<b>4,01 €</b>	3,97 €
H	Supérieur à 954 € et inférieur ou égal à 1 129 €	<b>4,50 €</b>	4,46 €
I	Supérieur à 1 129 €	<b>5,02 €</b>	4,97 €
Extra muros		<b>6,26 €</b>	6,20 €

**• Vacances scolaires et journée exceptionnelle (Tarif journée)\*****GRILLE EN EUROS**

Quotient	Quotient Familial	Tarif Journalier	Rappel tarifs 2014
A	De 0 € à 347 €	<b>3,61 €</b>	3,57 €
B	Supérieur à 347 € et inférieur ou égal à 417 €	<b>4,04 €</b>	4,00 €
C	Supérieur à 417 € et inférieur ou égal à 486 €	<b>4,52 €</b>	4,48 €
D	Supérieur à 486 € et inférieur ou égal à 590 €	<b>5,26 €</b>	5,21 €
E	Supérieur à 590 € et inférieur ou égal à 695 €	<b>6,00 €</b>	5,94 €
F	Supérieur à 695 € et inférieur ou égal à 816 €	<b>7,07 €</b>	7,00 €
G	Supérieur à 816 € et inférieur ou égal à 954 €	<b>8,02 €</b>	7,94 €
H	Supérieur à 954 € et inférieur ou égal à 1 129 €	<b>9,02 €</b>	8,93 €
I	Supérieur à 1 129 €	<b>10,04 €</b>	9,94 €
Extra muros		<b>12,53 €</b>	12,41 €

\* Une dégressivité est instituée à partir du second enfant auquel est appliqué le quotient inférieur.

**C) ACCUEIL PRE-POST SCOLAIRE****GRILLE EN EUROS**

Quotient	Quotient Familial	Péri scolaire soir	Péri scolaire matin	Rappel	Rappel
				tarifs 2014	tarifs 2014
				Soir	Matin
A	De 0 € à 347 €	<b>1,59 €</b>	<b>0,70 €</b>	1,57 €	0,69 €
B	Supérieur à 347 € et inférieur ou égal à 417 €	<b>1,68 €</b>	<b>0,74 €</b>	1,66 €	0,73 €
C	Supérieur à 417 € et inférieur ou égal à 486 €	<b>1,81 €</b>	<b>0,81 €</b>	1,79 €	0,80 €
D	Supérieur à 486 € et inférieur ou égal à 590 €	<b>1,96 €</b>	<b>0,87 €</b>	1,94 €	0,86 €
E	Supérieur à 590 € et inférieur ou égal à 695 €	<b>2,11 €</b>	<b>0,94 €</b>	2,09 €	0,93 €
F	Supérieur à 695 € et inférieur ou égal à 816 €	<b>2,25 €</b>	<b>1,00 €</b>	2,23 €	0,99 €
G	Supérieur à 816 € et inférieur ou égal à 954 €	<b>2,39 €</b>	<b>1,06 €</b>	2,37 €	1,05 €
H	Supérieur à 954 € et inférieur ou égal à 1 129 €	<b>2,48 €</b>	<b>1,10 €</b>	2,46 €	1,09 €
I	Supérieur à 1 129 €	<b>2,63 €</b>	<b>1,16 €</b>	2,60 €	1,15 €
Extra muros		<b>4,78 €</b>	<b>2,13 €</b>	4,73 €	2,11 €

## D) CLUB PRE-ADOS

### 1 - Adhésion :

- **16,68 €** du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 (16,51 € en 2014)
- **5,58 €** du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015 (5,52 € en 2014)

### 2 - Participation aux activités :

<b>PRIX ACTIVITES</b>	<b>PARTICIPATION JEUNES</b>	<b>2014</b>
De 0 à 3,99 € : activités internes	<b>1,96 €</b>	1,94 €
Supérieur à 3,99 € et inférieur ou égal à 9,02 €	<b>4,14 €</b>	4,10 €
Supérieur à 9,02 € et inférieur ou égal à 18,07 €	<b>8,29 €</b>	8,21 €
Supérieur à 18,07 € et inférieur ou égal à 27,09 €	<b>14,50 €</b>	14,36 €
Supérieur à 27,09 € et inférieur ou égal à 36,12 €	<b>20,72 €</b>	20,51 €
<b>Au delà de 36,12 €uros</b>	<b>Participation de la ville :</b> <b>17,41 €</b>	17,24 €

### 3 – Participation aux repas à thèmes au Club :

- de 0 à 5,58 € = **2,98 €** (2,95 en 2014)

- *Madame Sandrine MARTINS s'interroge sur le mode de calcul de la dernière participation indiquée au tableau. Après échanges, il a été décidé de retirer le point D à l'ordre du jour et de le représenter au prochain conseil municipal.*

## E) ECOLE MUNICIPALE OMNISPORTS (E.M.O.)

### Cotisation 2015/2016

- **52,11 € pour les Magnanvillois** (51,59 € en 2014/2015)
- **206,42 € pour les extra-muros** (204,38 € en 2014/2015)

## F) TARIFS FUNERAIRES 2015

### CONCESSION DANS LE CIMETIERE

Sans semelle

- \* 30 ans **354,26 €** 350,75 € en 2014
- \* 50 ans **708,51 €** 701,50 € en 2014

Avec semelle

* 15 ans	<b>460,31 €</b>	455,75 € en 2014
* renouvellement 15 ans	<b>177,10 €</b>	175,35 € en 2014

### TAXES FUNERAIRES

- Taxe d'inhumation	<b>60,00 €</b>	59,00 € en 2014
- Taxe d'exhumation	<b>60,00 €</b>	59,00 € en 2014

### CAVEAU PROVISOIRE

* 60 premiers jours	<b>2,00 € par jour</b>	1,98 € en 2014
* au-delà	<b>3,17 € par jour</b>	3,14 € en 2014

### VACATIONS FUNERAIRES

Le tarif de la vacation funéraire ne sera pas augmenté pour 2015.

La vacation : **20,00 €** (Pour mémoire : 8,81 € en 2009)

### COLUMBARIUM

- Concession de 15 ans **343,82 €** (340,42 € en 2014)
- Concession de 30 ans **687,65 €** (680,84 € en 2014)
- Taxe inhumation **60,00 €** (59,00 € en 2014)

### G) UTILISATION DE LA PLACE MENDES FRANCE

Droit de place payé par les forains :

* Baraques et manèges de - 20 m <sup>2</sup> au sol :	<b>54,02 €</b>	(53,49 € en 2014)
* Baraques et manèges de 20 à 100 m <sup>2</sup> au sol :	<b>108,04 €</b>	(106,97 € en 2014)
* Baraques et manèges de + de 100 m <sup>2</sup> au sol :	<b>162,07 €</b>	(160,46 € en 2014)
* Cirque (par représentation) :	<b>97,07 €</b>	(96,11 € en 2014)

**H) UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES****A - SALLES DES FAMILLES**

TARIFS WEEK END FETES ET JOURS FERIES	HABITANTS DE MAGNANVILLE		ASSOCIATIONS EXTERIEURES HABITANTS HORS DE MAGNANVILLE	
	SANS ACCES A LA CUISINE	AVEC ACCES A LA CUISINE	SANS ACCES A LA CUISINE	AVEC ACCES A LA CUISINE
PETITE SALLE DES FAMILLES 50 pers. ou 50 couverts 48 h		<b>345,37 €</b> (341,95 € en 2013/2014)		<b>780,58 €</b> (772,85 en 2014)
GRANDE SALLE DES FAMILLES 100 pers. ou 100 couverts 48 h	<b>444,02 €</b> (439,62 en 2013/2014)	<b>690,75 €</b> (683,91 € en 2013/2014)	<b>892,61 €</b> (883,77 € en 2014)	<b>1 338,99 €</b> (1 325,73 € en 2014)
DEUX SALLES 48 h	CUMUL DES DEUX TARIFS			

**- TARIFS POUR 24 H DU LUNDI AU JEUDI (hors fêtes et jours fériés) :**

Abattement de 50 % sur les tarifs précédents pour les Salles des Familles.

- **Pour les Associations ou Sections de Magnanville**, la première utilisation annuelle est gratuite.

- **Personnel communal, Personnel de l'OMMASEC et de l'Ecole des 4 Z'Arts**

Pour le personnel communal permanent, le personnel permanent de l'OMMASEC et de l'ECOLE DES 4 Z'ARTS, une gratuité sera appliquée, sur justification, pour le mariage de l'agent en activité et pour le départ en retraite de l'agent.

**B - SALLE POLYVALENTE****ASSOCIATIONS DE MAGNANVILLE ASSOCIATIONS EXTERIEURES A MAGNANVILLE**

24 Heures	<b>432,33 €</b> (428,05 € en 2014)	<b>893,62 €</b> (884,77 € en 2014)
48 Heures	<b>540,38 €</b> (535,03 € en 2014)	<b>1 270,87 €</b> (1 258,29 € en 2014)

Les Associations de Magnanville bénéficient, en période d'ouverture du Complexe Sportif, d'une gratuité par an. Pour toute autre manifestation, le tarif plein est appliqué.

Le Comité des Fêtes de Magnanville bénéficie de 2 gratuités par an (Loto à la Salle Polyvalente + Foire à tout Place Mendès France).

La réservation de ces salles se fait en Mairie, au plus tôt 6 MOIS avant la date d'utilisation, sur justificatif du domicile afin de déterminer le tarif à appliquer.

*En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date retenue, un dédit de **20 %** du prix de la location sera retenu.*

L'utilisation des salles doit strictement respecter le règlement qui est délivré, par le service compétent de la Mairie, lors de la réservation.

**I) TARIF VAISSELLE CASSEE OU PERDUE / SALLES DES FAMILLES**

Dénomination	2015	2014
Assiette plate	<b>3,68 €</b>	3,64 €
Assiette dessert	<b>3,51 €</b>	3,48 €
Fourchette	<b>1,80 €</b>	1,78 €
Couteau	<b>2,77 €</b>	2,74 €
Cuillère à soupe	<b>1,80 €</b>	1,78 €
Cuillère à dessert	<b>1,80 €</b>	1,78 €
Verre 16 cl	<b>1,80 €</b>	1,78 €
Verre 23 cl	<b>1,86 €</b>	1,84 €
Flûte champagne	<b>1,86 €</b>	1,84 €
Louche	<b>7,34 €</b>	7,27 €
Couteau office	<b>10,27 €</b>	10,17 €
Couteau à pain	<b>16,61 €</b>	16,44 €
Couteau de boucher	<b>26,46 €</b>	26,20 €
Bol	<b>2,46 €</b>	2,43 €
Tasse	<b>2,77 €</b>	2,74 €
Sous-tasse	<b>2,77 €</b>	2,74 €
Ramequin	<b>0,64 €</b>	0,63 €
Corbeille à pain	<b>5,17 €</b>	5,12 €

Légumier	9,53 €	9,43 €
Plat ovale inox	5,05 €	5,00 €
Grand plat à poisson	38,32 €	37,94 €
Plat rond inox	11,33 €	11,22 €
Seau à champagne	36,66 €	36,30 €
Soupière	13,41 €	13,28 €
Planche à découper	17,94 €	17,76 €
Plateau à fromages	5,85 €	5,79 €
Tire bouchons	4,64 €	4,59 €
Petit sucrier	20,00 €	19,81
Grand sucrier	83,41 €	82,58
Pichet à eau	1,11 €	1,10
Plat ovale arcopal	7,55 €	7,48

## J) DROIT DE STATIONNEMENT

### a) – Commerces ambulants

Fréquemment, des commerces ambulants s'installent sur le domaine public communal pour exercer leur activité.

Une telle utilisation du domaine public est soumise à un régime d'autorisation délivrée par le gestionnaire du domaine et il peut être institué un droit de stationnement dû par les personnes autorisées à exercer une activité commerciale sur un emplacement public.

Il est proposé au Conseil pour l'année 2015 de porter le droit de stationnement à 66,26 € la demi-journée indivisible (65,60 € en 2014).

### b) – Taxis

Il est proposé au Conseil pour l'année 2015 de porter le droit de stationnement à :

<u>2015</u>	<u>2014</u>
224,82 €	222,59 €

## K) DROIT DE STATIONNEMENT POUR VENTE AMBULANTE

Il est proposé au Conseil pour l'année 2015 de porter le droit de stationnement pour vente ambulante à 231,57 € par an à régler avant le 31 janvier 2015 (229,28 € en 2014).

## L) BIBLIOTHEQUE « JACQUES PREVERT »

	2011/2013	2014/2016
- l'adhésion annuelle adultes Magnanvillois	8,90 €	9,00 €
- l'adhésion annuelle Extra-Muros adultes	10,60 €	10,80 €



- l'adhésion pour les enfants de 0 à 16 ans **gratuite**
- l'adhésion Magnanvillois « jeunes scolarisés »  
à partir de 16 ans 5,70 €      5,80 €
- l'adhésion Extra-Muros « jeunes scolarisés »  
à partir de 16 ans 6,40 €      6,50 €
- photocopies tous formats  
et toutes impressions informatiques 0,15 €      0,15 €
- Magnanvillois à la recherche d'un emploi  
(attestation PÔLE EMPLOI de moins de 3 mois) **gratuit**

#### **M) TAXES LOCALES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Il est proposé au Conseil pour l'année 2015 de porter les tarifs suivants :

<b>CATEGORIES</b>	<b>TARIFS 2015 Par m<sup>2</sup></b>	TARIFS 2014 par m <sup>2</sup>
1 <sup>ère</sup> catégorie (emplacements non éclairés, pas de publicité fluorescente)	<b>15,66</b>	15,50
2 <sup>ème</sup> catégorie (emplacements non éclairés, publicité fluorescente)	<b>24,04</b>	23,80
3 <sup>ème</sup> catégorie (emplacements éclairés)	<b>31,82</b>	31,50
4 <sup>ème</sup> catégorie (caissons publicitaires pour affiches)	<b>48,19</b>	47,71

Les membres de la Commission des Finances réunis en séance le 8 décembre 2014 ont émis un avis favorable.

➤ Monsieur Michel LEBouc souhaite qu'une réflexion soit menée sur le droit de stationnement pour vente ambulante.

**Le conseil à l'unanimité, approuve les tarifs publics 2015 hormis le point D.**

## **BOURSES COMMUNALES D'ÉTUDES – ANNÉE 2014/2015**

Chaque année, la commune attribue une bourse d'études aux élèves du second degré et étudiants de l'enseignement supérieur selon un critère de revenu familial.

Pour l'année scolaire 2013/2014, la bourse communale s'élevait à :

Quotient de 0 à 189 138,00 €

Quotient de 189 à 282 109,00 €

Quotient de 282 à 373 100,00 €

Pour l'année scolaire 2014/2015, il est proposé d'augmenter les quotients et les bourses d'environ 1%.

Quotient de 0 à 191 139,00 €

Quotient de 191 à 285 110,00 €

Quotient de 285 à 377 101,00 €

Les membres de la Commission des Finances réunis en séance le 8 décembre 2014 ont émis un avis favorable.

Le Conseil est invité à en délibérer.

- Madame Sandrine MARTINS informe que ces bourses concernent 5 à 8 demandes par an.
- Monsieur Michel ATENCIA s'interroge sur les différences de calcul des quotients.
- Madame Sandrine MARTINS dit que ces dispositifs ont été mis en place par le Conseil Général mais qu'effectivement une cohérence est à travailler pour les années à venir.
- Monsieur Michel LEBouc demande aux services d'y travailler et de voir si techniquement cela est possible.

**Le Conseil, à l'unanimité, valide les quotients et les bourses communales d'études 2014/2015.**

## **MARCHÉ N° 2014 MAPA 05 – ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOT N°1 MÉNAGE DANS LES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE DE MAGNANVILLE ET LOT N°2 ENTRETIEN DES VITRERIES DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE DE MAGNANVILLE**

Le 22 Octobre, un avis d'appel à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P) et sur le profil acheteur « Achat public » pour annoncer le lancement de la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est découpé en lots.

La date limite de réception des offres a été fixée le 21 Novembre 2014 à 12 heures.

L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 21 Novembre à 14 heures.

Deux candidats ont présenté une offre :

- L'entreprise NOVASOL
- L'entreprise BILAL PROPLETE

Les services Techniques et Scolaires/Jeunesse et Sport sont chargés d'analyser les offres.

Une Commission d'Appel d'offres s'est tenue le Mardi 9 Décembre 2014 à 18 heures 30 minutes et a retenu :

- Pour le lot n° 1 Ménage dans les bâtiments de la commune de Magnanville :  
L'entreprise NOVASOL, sise Bâtiment Hermès – 4 Rue René Razel – 91400 SACLAY, pour son offre de base, pour un montant global et forfaitaire des prestations récurrentes de 61 084,78 € HT, et pour un montant estimatif des prestations exceptionnelles de 5 057,15 € HT dans les limites de commande suivantes :

<b>Montant annuel minimum de</b>	<b>0 € HT</b>
<b>Montant annuel maximum de</b>	<b>19 000 € HT</b>

- Pour le lot n° 2 Entretien des vitreries dans les bâtiments de la commune de Magnanville :  
L'entreprise NOVASOL, sise Bâtiment Hermès – 4 Rue René Razel – 91400 SACLAY, pour son offre de base, pour un montant global et forfaitaire des prestations récurrentes de 5 083,00 € HT, et pour un montant estimatif des prestations exceptionnelles de 502,25 € HT dans les limites de commande suivantes :

<b>Montant annuel minimum de</b>	<b>0 € HT</b>
<b>Montant annuel maximum de</b>	<b>3 000 € HT</b>

➤ Monsieur Michel LEBouc dit que dans le cadre de la transparence, il a souhaité que la commission d'appels d'offres soit associée à cette démarche.

**Le Conseil a pris acte des informations ci-dessus.**

## **MARCHÉ N° 2014 MAPA 07 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET NON ALCOOLISÉES**

Le 5 Octobre, un avis d'appel à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P) et sur le profil acheteur « Achat public » pour annoncer le lancement de la procédure adaptée en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché n'est pas découpé en lots.

La date limite de réception des offres a été fixée le 1<sup>er</sup> Décembre 2014 à 12 heures.

L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 2 Décembre à 16 heures 30 minutes.

Un seul candidat a présenté une offre :

-L'entreprise France BOISSONS.

Le service Communication est chargé d'analyser les offres.

Une Commission d'Appel d'offres s'est tenue le Mardi 9 Décembre 2014 à 18 heures 30 minutes et a retenu l'entreprise France BOISSONS, sise 1 Route du Bassin n° 6 – 92230 GENNEVILLIERS, pour son offre de base et dans les limites annuelles suivantes, soit :

-pour un <b>montant minimum de</b>	<b>1 500 € HT</b> (soit 1 800 € TTC)
-pour un <b>montant maximum de</b>	<b>15 000 € HT</b> (soit 18 000 € TTC)

➤ Monsieur Michel LEBouc précise que les coûts ont été négociés à la baisse.

**Le Conseil a pris acte des informations ci-dessus.**

## **CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MAGNANVILLE ET GRDF POUR L'HÉBERGEMENT DE CONCENTRATEURS DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF**

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il est précisé que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La Ville soutient la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur la structure existante au sein du complexe sportif Firmin RIFFAUT afin de mettre en place le système de communication qui permettra la généralisation des compteurs gaz nouvelle génération à partir du second semestre 2015.

Le Maire propose aux membres du Conseil :

- d'adopter les termes de cette convention de partenariat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

➤ Monsieur Michel LEBouc dit que ce projet de compteurs communicants valorisera la démarche de GRDF.

➤ Madame Céline CARDONA s'interroge sur l'emplacement de ce compteur.

➤ Monsieur Christian RUDELLE confirme que l'installation est prévue sur l'antenne existante du Complexe Sportif près du terrain de pétanque.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

- Adopte les termes de la convention de partenariat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**Michel LEBouc**